

acte non transcrit, mais ayant date certaine avant la même époque, doivent être transcrits conformément à l'article 5 du présent sénatus-consulte.

Le vendeur dont le privilège serait éteint au moment où le présent sénatus-consulte deviendra exécutoire pourra conserver vis-à-vis des tiers l'action résolutoire qui lui appartient aux termes de l'article 1654 du Code Napoléon, en faisant inscrire son action au bureau des hypothèques, dans le délai de six mois à partir de la même époque.

L'inscription exigée par l'article 9 doit être prise dans l'année, à compter du jour où le sénatus-consulte est exécutoire; à défaut d'inscription dans ce délai, l'hypothèque légale ne prend rang que du jour où elle est ultérieurement inscrite.

Il n'est point dérogé aux dispositions du Code Napoléon relatives à la transcription des actes portant donation ou contenant des dispositions à charge de rendre; elles continueront à recevoir leur exécution.

ART. 13. Jusqu'à ce qu'une disposition spéciale détermine les droits à percevoir, la transcription des actes ou jugements qui n'étaient pas soumis à cette formalité avant le présent sénatus-consulte est faite moyennant le droit fixe d'un franc.

Délibéré et voté en séance, au palais du Sénat, le 29 mai 1856.

Le Président,

Signé : TROPLONG.

Les Secrétaires,

Signé : DE LADOUCKETTE, DE GOULHOT DE SAINT-GERMAIN, baron T. DE LACROSSE.

Vu et scelle du sceau du Sénat :

Signé : BARON T. DE LACROSSE.

MANDONS et ORDONNONS que les présentes, revêtues du sceau de l'Etat et insérées au *Bulletin des lois*, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre ministre secrétaire d'Etat au département de la justice est chargé d'en surveiller la publication.

Fait à Plombières, le 7 juillet 1856.

Signé : NAPOLEON.

Par l'Empereur :

Le Ministre d'Etat,

Signé : ACHILLE FOULD.

Vu et scelle du grand sceau :

*Le Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'Etat
au département de la justice,*

Signé : ABBATUCCI.